



Sous-comité de perturbation et transformation numériques du CEN

Le jeudi 30 mars 2023

11 h (HNE)

Réunion par MS Teams

PROCÈS-VERBAL

Personnes présentes : S. Crawford (président du Sous-comité), G. Phillips (président de l'ACEP), C. Awada, K. Mansfield, J. King, M. English, S. Kelly, Z. Hong, J. Sculland, J. Outram et T. Paradela

Membres du personnel : J. Lisieck (agent de recherche), S. Brosseau (directrice de la Négociation et de la Recherche) et K. Brook (agente principale des relations travail)

Personnes absentes : G. Kopytko, D. Monafu, J. Ouellette (directeur général) et S. Cousineau (adjointe administrative)

Ouverture de la séance/présentations à tour de rôle

S. Crawford, le président du Sous-comité, déclare la séance ouverte à 11 h.

S. Cousineau lit la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement. G. Phillips accepte le rôle de personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 26 janvier 2023

M. English propose d'approuver le procès-verbal du 26 janvier 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Bienvenue aux nouveaux membres

Les membres actuels et les nouveaux membres se présentent à tour de rôle.

4. Présentation du Sous-comité de perturbation et transformation numériques (Scott)

S. Crawford décrit brièvement l'objectif du Sous-comité aux nouveaux membres.

5. Plan d'action (Jésaël et Scott)



J. Lisieck présente en détail les trois objectifs et la description de chaque mesure qui s’y rattache :

- Parties responsables;
- Calendrier;
- Sources d’information;
- Information/documents à produire;
- Résultats.

6. Mise en œuvre du plan d’action

- S. Brosseau propose que les membres du Sous-comité contribuent à la mise en œuvre du plan d’action, car nous aurons besoin de leur aide.
- J. Lisieck précise qu’une nouvelle version de la directive est prévue.
- S. Crawford propose de répartir les trois objectifs entre les membres (sous-groupes de travail).
- Les membres doivent indiquer les domaines du plan d’action dans lesquels elles ou ils se voient jouer un rôle à titre consultatif.

7. Projections budgétaires

Aucun point à discuter.

8. Affaires nouvelles

Aucun point à discuter.

9. Tour de table

Aucun point n’est soulevé.

10. Confirmation de la prochaine réunion et levée de la séance

Résumé des mesures de suivi :

- Transmettre les documents du plan d’action et demander aux membres actuels et aux nouveaux membres d’indiquer comment elles ou ils peuvent contribuer à la réalisation du plan;
- Répartir le travail lors de la prochaine réunion;
- Examiner les projections budgétaires lors de la prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 27 avril 2023, à 12 (HAE).



S. Crawford propose de lever la séance.

La réunion du Sous-comité de perturbation et transformation numériques est levée vers 12 h 10 (HNE).

Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme un compte-rendu fidèle de la réunion du Sous-comité de perturbation et transformation numériques du 30 mars 2023.